

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le vendredi 18 mars 2022**, à 14 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et monsieur le conseiller René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

Absences motivées : Messieurs les conseillers Hugo Gendreau et Sam Ierfino

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 18 mars 2022
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 mars 2022
3. Modification du Règlement numéro 916 décrétant un emprunt de 8 660 000 \$ pour la réfection des infrastructures de rues (Shamrock et autres)
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 18 mars 2022

CERTIFICAT

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE

2022-03-116	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2022</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 14 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 18 mars 2022.
2022-03-117	SUJET :	<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2022</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 mars 2022.
2022-03-118	SUJET :	<u>MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 916 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 8 660 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUES (SHAMROCK ET AUTRES)</u>

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le Règlement d'emprunt numéro 916 afin d'y retirer la notion de « parapluie » et d'y annexer une ventilation des coûts des travaux de façon plus détaillée ;

Considérant l'article 564 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) ;

Considérant que la présente modification ne change pas l'objet de l'emprunt et que celle-ci n'augmente pas la charge des contribuables, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le quatrième considérant du préambule dudit règlement d'emprunt, se lisant « CONSIDÉRANT que la Ville de Pincourt désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes » soit retiré ;

Que l'annexe A dudit règlement d'emprunt soit remplacée par la ventilation détaillée, et non générale, du coût des travaux à effectuer pour la réfection des infrastructures de rues (Shamrock et autres) ;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2022-03-119 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 14 h 02, de lever la séance extraordinaire du 18 mars 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE